



Pays en Développement
et Biodiversité

Financer la protection de la nature au Sud: le rôle des crédits et certificats biodiversité

Mercredi 10 décembre 2025

Avec le soutien financier de



FONDATION
AUDEMARS PIGUET
POUR LES ARBRES



ORDRE DU JOUR



- **9h30-10h:** Introduction & discours d'ouverture
- **10h-10h45:** Table ronde 1 - Dynamiques internationales et enseignements du Congrès mondial de la nature de l'UICN
- **10h45-11h10:** Échanges avec la salle
- **11h10-11h30:** Pause café
- **11h30-12h30:** Table ronde 2 - Conditions d'intégrité et risques de dérives des crédits et certificats biodiversité
- **12h30-13h:** Échanges avec la salle
- **13h-14h:** Cocktail déjeunatoire/networking
- **14h-15h15:** Contributions et bénéfices des crédits et certificats biodiversité pour le financement d'initiatives locales - Présentation de projets pilotes
- **15h15-15h45:** Échanges avec la salle
- **15h45-16h:** Synthèse et clôture
- **16h:** Café de clôture / networking



Introduction & discours d'ouverture



Pays en Développement
et Biodiversité

Intervenants:

- Sébastien Moncorps – Directeur du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- Alain Karsenty (CIRAD)

Animation :

- Nicolas Salaün (Responsable Coopération Internationale - CF UICN)

Les « crédits biodiversité » dans les systèmes de compensation

Alain Karsenty

Economiste

Alain.Karsenty@cirad.fr



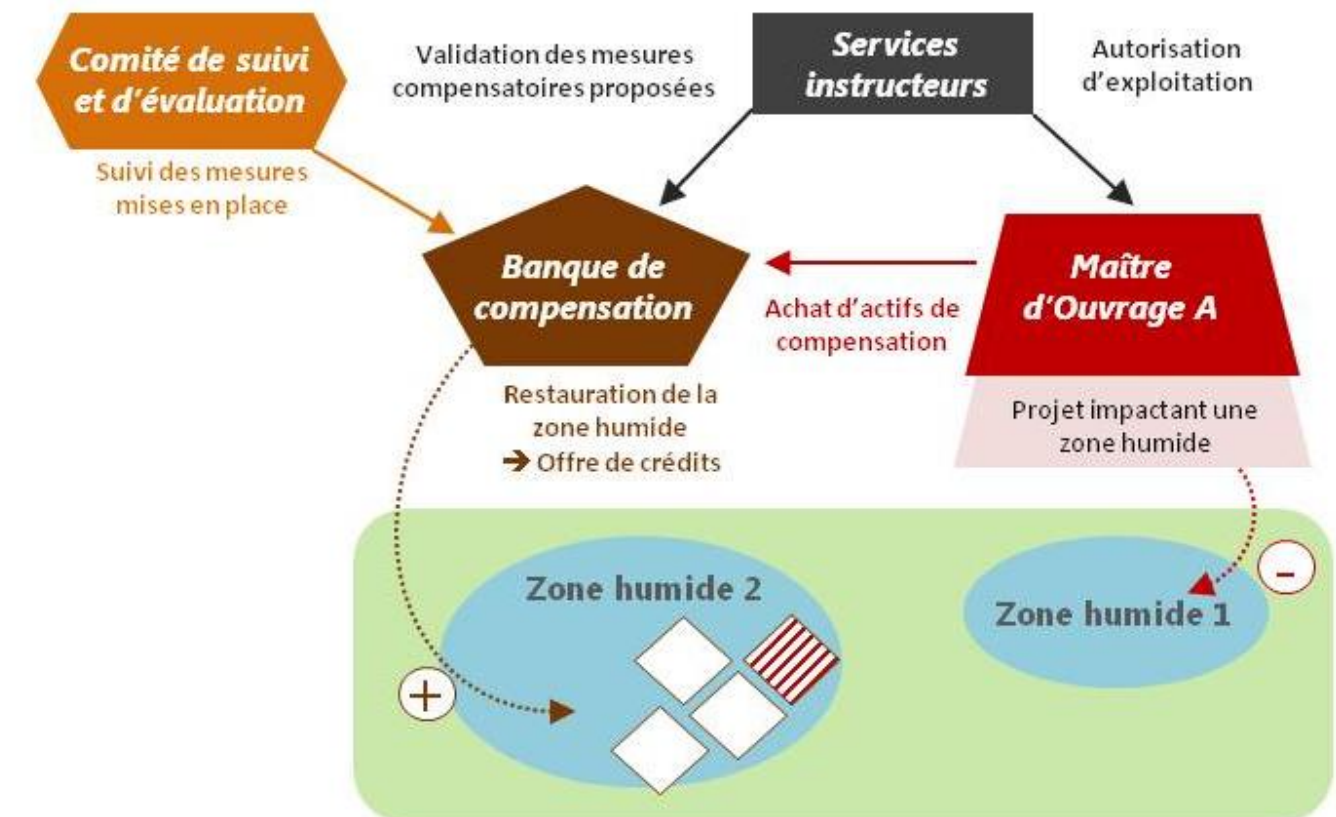
La compensation « à la demande »

- La compensation est mise en œuvre au cas par cas, soit directement par le maître d'ouvrage, soit par un tiers spécialisé.
- Le maître d'ouvrage assume la responsabilité financière et légale de la compensation.
- Les mesures compensatoires sont réalisées « en nature », c'est-à-dire qu'elles prennent la forme d'actions de restauration, de réhabilitation, de création ou encore de préservation d'habitats.
- Cette forme de compensation est la plus fréquente, en particulier dans le cas de démarches volontaires

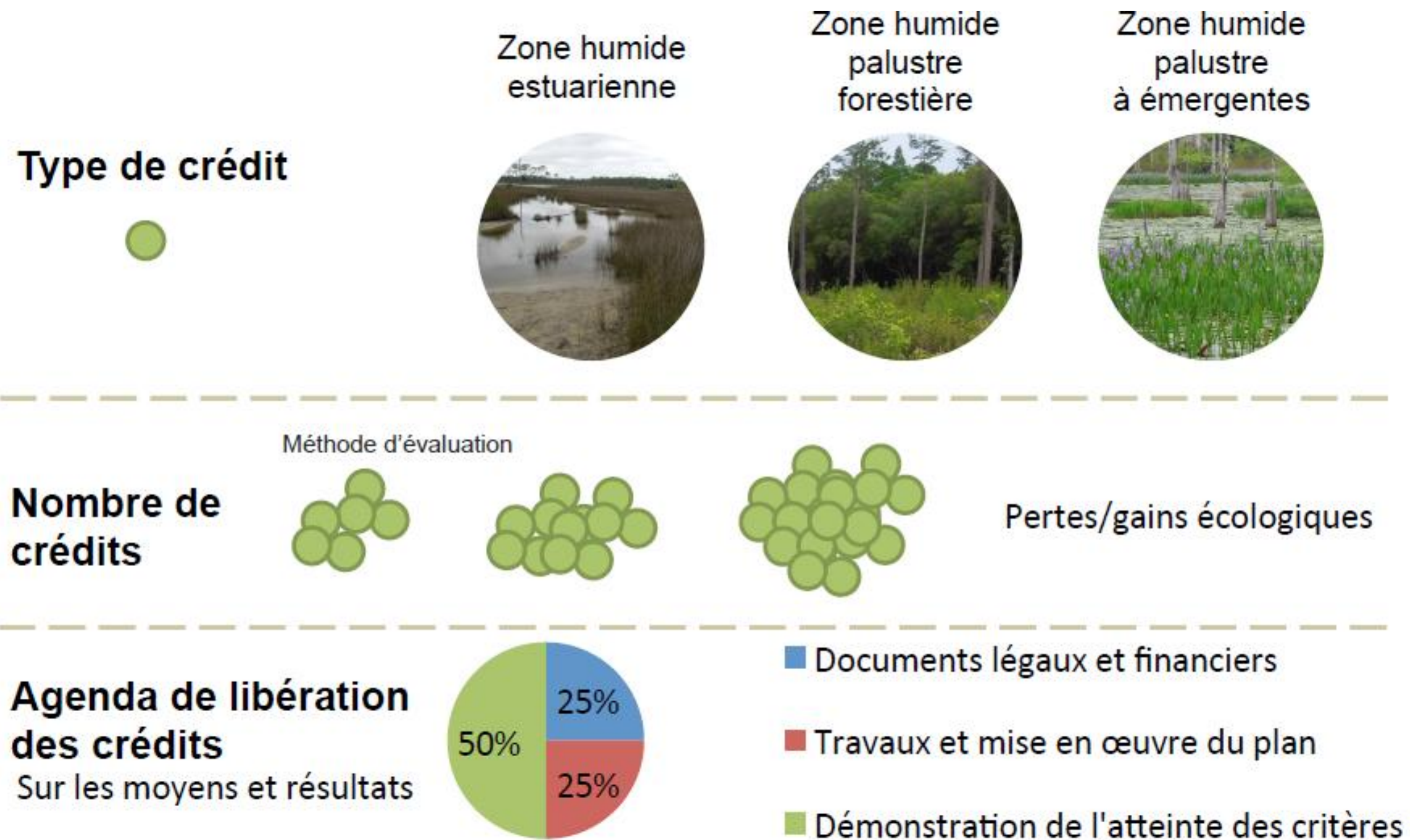


La compensation « par l'offre »

- Le maître d'ouvrage peut parfois avoir la possibilité d'acheter des « crédits » de compensation chez un tiers spécialisé (public ou privé) afin de s'acquitter de son obligation de compensation.
- Ces crédits auront été générés en amont par des actions de restauration ou de réhabilitation des habitats.
- Le nombre de crédits requis pour compenser son impact est fixé par l'autorité administrative sur les mêmes principes d'équivalence que pour la compensation à la demande.
- Le coût du crédit reflète le coût de la mise en œuvre des mesures compensatoires en nature. Ce système permet généralement un transfert de la responsabilité légale et financière du maître d'ouvrage à l'organisme



Le système des crédits



Source: A.-C. Vaissière

LES CERTIFICATS BIODIVERSITÉ/NATURE

Des instruments de financement relevant de la contribution

- Instruments de financement d'actions, de projets ou de programmes engendrant des gains de biodiversité (ce qui peut inclure de la conservation, si démonstration d'additionnalité)
 - Pas de limitation géographique
 - Le financement peut être réalisé en relation avec les impacts négatifs dans la chaîne de valeur d'une entreprise ou être déconnecté de l'activité
- **Logique de contribution** (à l'effort collectif de conservation et de restauration de la biodiversité)
- Réduit les « coûts de transaction » (sélection, évaluation de projets, due diligence...) pour des contributeurs potentiels : certification indépendante
- *L'Organization for Biodiversity Certificates* (OBC), entre autres, propose le terme de « **certificats biodiversité** » (un crédit suppose un débit)

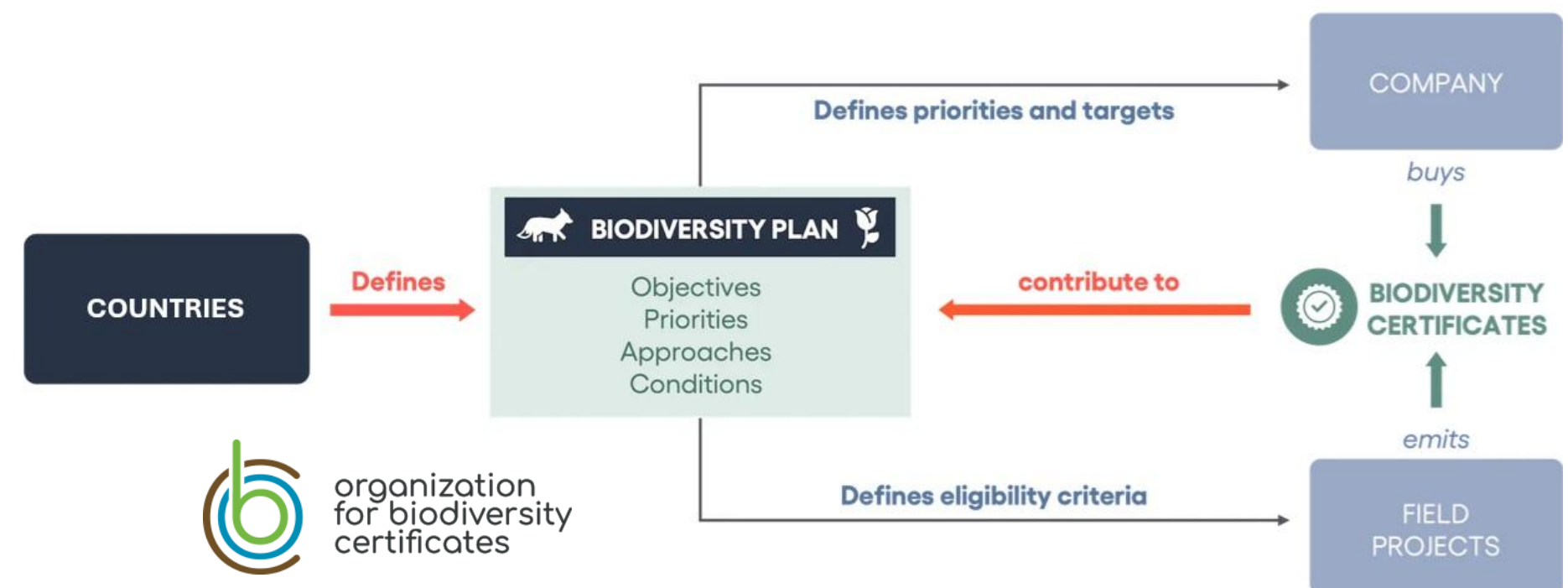
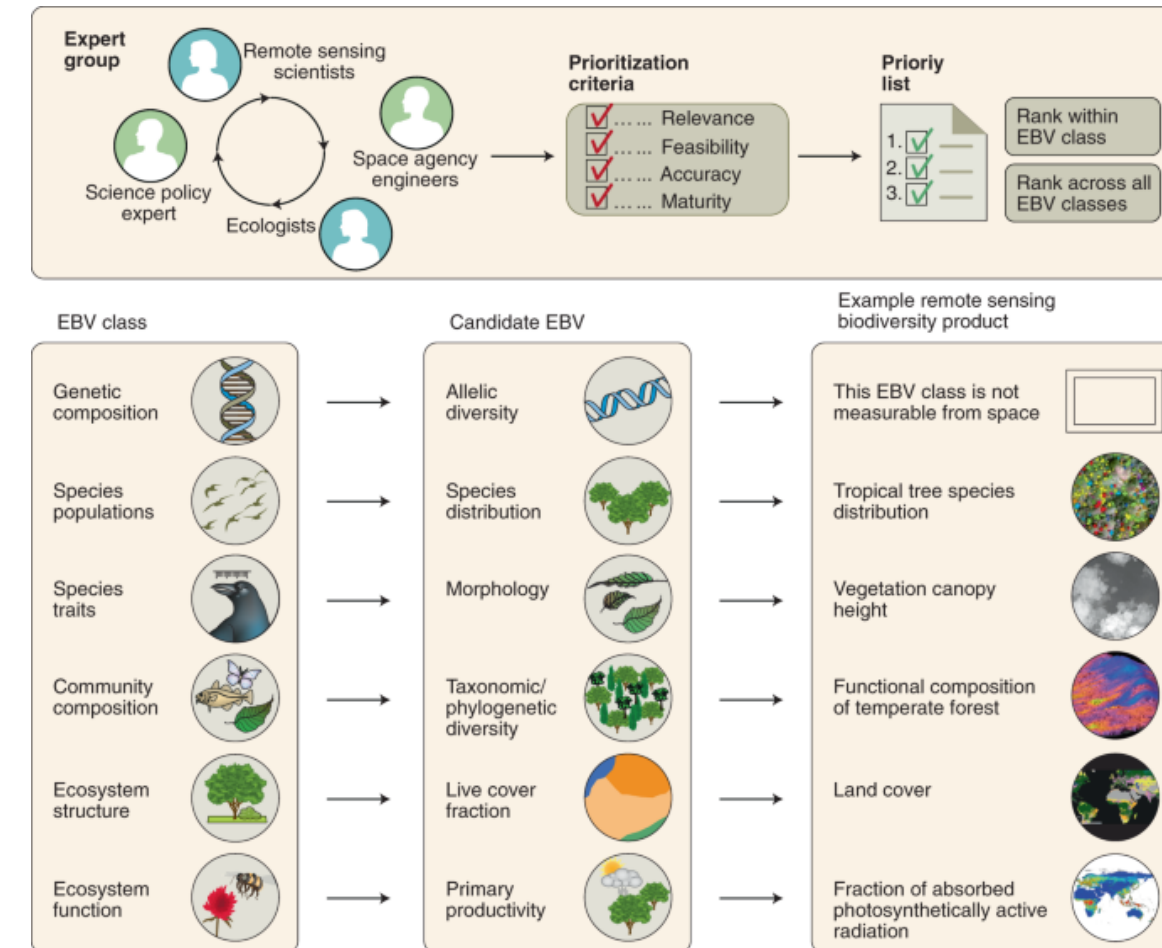
Des sémantiques variables

- L'organisation de normalisation (standard) VERRA, acteur majeur du système de certification des crédits carbone du marché volontaire, propose deux instruments :
 - Un « **crédit nature** », défini comme l'équivalent d'un « hectare de qualité » (Qha) d'amélioration de la biodiversité par rapport à une situation de référence, à la suite des activités menées dans le cadre du projet.
 - Un « **crédit pour la gestion de la nature** » (envisagé) qui serait « un type de crédit qui inclut ou augmente la viabilité financière des zones qui ont été historiquement bien gérées.
- Plan Vivo (***certificats de biodiversité***) :
 - « À l'aide de plusieurs indicateurs de biodiversité, l'approche PV Nature Methodology se base sur le pourcentage de changement par hectare et par an comme unité et peut être appliquée à des projets de restauration et de conservation, pour les environnements terrestres et marins. »
 - « Les projets certifiés généreront des certificats de biodiversité Plan Vivo (PVBC). Contrairement au VCM, ces certificats ne visent pas une approche de compensation. »



La question des métriques, l'alternative des pratiques

- La FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) a recensé sept indicateurs et outils d'évaluation de la dépendance, directe ou indirecte, locale ou globale à la biodiversité, et de mesure d'impact des activités humaines sur la biodiversité.
- Chacune des métriques a ses points forts et ses points faibles, et dépend des objectifs spécifiques assignés aux différentes méthodes.
- **Alternative** : émettre des certificats biodiversité sur la base de pratiques (agricoles, sylvicoles, pastorales...) évaluées à dire d'experts, et susceptibles de maintenir ou d'améliorer la biodiversité dans tel ou tel contexte.



La feuille de route de la Commission Européenne sur les certificats et crédits nature

- Instrument volontaire de financement de la biodiversité et d'autres services écosystémiques, tourné vers la contribution et non la compensation.
- Une distinction est faite entre la **certification**, qui servira de fondement aux crédits nature, mais qui constitue une étape distincte du processus.
- La certification renvoie **au design, à la mise en œuvre d'actions ou de pratiques** alignées sur des critères prédéfinis.
 - En tant que « preuve de conformité » (à ces critères), ils peuvent permettre des **investissements en amont** pour financer la mise en place des actions.
- Les **unités commercialisables sont les « crédits »**, qui ne sont délivrés que lorsque les résultats biodiversité sont atteints.
- La certification permet **d'attirer des investissements initiaux**, tandis que le crédit **monétise les impacts** en apportant des revenus aux fournisseurs de services et aux investisseurs initiaux (les certificats comme support d'un **investissement à impact**)



Une approche basée sur les coûts

- Peu probable que les prix des différents biocrédits/certificats découlent directement du calcul économique de type « valeur économique totale »
 - Mais des évaluations partielles (valeur des gains ou pertes marginales locales de certaines composantes de la biodiversité) peuvent informer le marché.
- Il est plus vraisemblable que le prix des certificats soit déterminé par les **coûts de l'effort** dédié aux gains écologiques visés ou à l'action de conservation (incluant les coûts d'opportunité de la conservation).
- Les acheteurs pourront être disposés à payer plus que les coûts nécessaires en fonction de l'importance écologique perçue des sites visés.
- Ces certificats servent à communiquer sur des impacts pas à compenser -> plus de souplesse sur la condition d'additionnalité (pratiques « hors du commun ») et sur l'exigence de permanence (financement d'actions circonscrites dans le temps et l'espace, pari sur le maintien)



La réflexion de l'UNESCO sur des « certificats nature » intégrateurs et ancrés sur les territoires

- Le concept de « certificats nature » vise à prolonger et dépasser les « certificats biodiversité ».
- Support à des **actions de financement** et de **preuves d'impact positif** de la part d'investisseurs ou d'autres institutions désireuses de démontrer leur contribution à l'effort collectif en faveur de pratiques écologiques sur un territoire
- Certifier des **pratiques** (agro-sylvo-pastorales) adaptées au contexte local évite le problème du choix d'une « métrique », et permet de financer l'investissement nécessaire au changement
- Les pratiques sont proposées sur la base de **savoirs portés par des praticiens locaux** et d'experts spécialisés.
 - Une certification indépendante vient attester de la **mise en œuvre** de ces pratiques sur le territoire
- L'entrée par les pratiques permet de viser plusieurs services écosystémiques : **carbone, biodiversité, pollinisation, eau** (qualité et disponibilité), **santé des sols**, et **bénéfices sociaux** (partage des revenus, délibération collective des usagers sur les priorités)
 - L'approche « pratiques » et holistique (bouquet de services) empêche « techniquement » l'utilisation de certificats à des fins de compensation
- **L'ancrage territorial** constitue un critère essentiel, nécessitant une approche systémique et collaborative pour agir selon les contextes, les besoins des usagers et leurs projets des territoires.
- Le greenwashing des acheteurs est un risque, mais les territoires peuvent décider de politiques d'exclusion (et les faire appliquer grâce au suivi des transactions portées au registre : le « smart contract » exécute automatiquement la royauté et vérifie l'éligibilité de l'acheteur à chaque étape

Garanties souveraines et/ou
du GCF

Fonds de
pension

Placement

Fonds invt. à
impact

Invt.

Philantropie

Dons

Fonds
Fiduciaire

Émetteur
d'obligations
vertes

Partenaire
financier

Placement ou don

Remboursement
des prêts

Prêts et
garanties

Entreprises 'vertes'

Gouvernance

Financement

Financement

PSE

Certificats Nature
(territoriaux ou
individuels/corporate)

Génération et
acquisition de
crédits

Achats

Acheteurs contributeurs

SCHEMA D'ENSEMBLE



Vers une classe unique de certificats d'impact ?

- Pour les **actions volontaires**, la logique de compensation (carbone ou biodiversité), critiquée au regard de l'intégrité environnementale, semble céder progressivement le pas à une logique de contribution
- A la CoP 27, résolution pour que les crédits carbone sans « ajustement correspondant » soient qualifiés de « contributions » (*Mitigation Contribution Units*)
- La CSRD (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et la « double matérialité » (aller plus loin que la matérialité financière en prenant en compte également une matérialité d'impact) favorables à l'émergence d'une demande de certificats d'impact positif.
- La demande peut être renforcée par des **avantages fiscaux** pour les acheteurs de certificats.
- Possibilité **d'articulation avec la « surcompensation »** exigée par certains systèmes réglementaires de compensation (UK, 110% de compensation exigés)
 - Les 10% de surcompensation (100 => 110%) pourraient être réalisés par l'achat de certificats biodiversité/nature ayant l'aval des autorités de régulation
 - Moyen de susciter une demande liée à des obligations réglementaires, **mais qui ne se substitue pas à ces obligations.**

"Encourages parties to utilize and further develop tools for mitigation co-benefits and/or mitigation outcomes, including through results-based payments, where such tools are in addition to their nationally determined contributions and where they are consistent with Article 6 of the Paris Agreement, bearing in mind different national circumstances and capacities." (Source: UNFCCC COP27 decisions)





Table ronde 1



Pays en Développement
et Biodiversité

- Dynamiques internationales et enseignements du Congrès mondial de la nature de l'UICN

Intervenants:

- Matthieu Wemaere (Avocat à la cour et chercheur associé à l'IDDRI)
- Romain Julliard (Muséum national d'Histoire naturelle - MNHN)

Modérateur:

- Gaétan Quesne (Baastel et Membre du Bureau du Groupe de Travail "Pays en développement et Biodiversité" du CF UICN)

2

Table ronde 1

- Dynamiques internationales et enseignements du Congrès mondial de la nature de l'UICN



Pays en Développement
et Biodiversité

Echanges avec la salle



Pause
(11h10-11h30)





Table ronde 2

– Conditions d'intégrité et risques de dérives des crédits et certificats biodiversité



Pays en Développement
et Biodiversité

Intervenants:

- Arthur Pivin (Biodiversity Expert - Carbone 4)
- Caroline Sourzac Lami (Chargée de plaidoyer - WWF France)
- Camille Maclet (Head of Government Affairs & Market Development - International Advisory Panel on Biodiversity Credits)
- Constance von Briskorn (Head of Biodiversity & Finance - Entreprises pour l'Environnement)

Modératrice:

- Dorothee Coucharrière (Experte en politiques publiques Climat et Biodiversité)

3

Table ronde 2

– Conditions d'intégrité et risques de dérives des crédits et certificats biodiversité



Pays en Développement
et Biodiversité

Echanges avec la salle



Pause déjeuner (13h-14h)



4

Table ronde 3: Contributions et bénéfices des crédits et certificats biodiversité pour le financement d'initiatives locales - Présentation de projets pilotes

Intervenants:

- Odile Conchou (Conseillère Nature - Agence Française de Développement)
- Yves Mariko (Secrétaire général - Organization for Biodiversity Certificates)
- Sylvain Angerand (Coordinateur des campagnes - Canopée Forêts Vivantes)
- Elise Rebut (Managing Director - Conservation International)

Modérateur:

- Yann Laurans (Directeur des Programmes - WWF France)



organization for biodiversity certificates

United in empowering nature through certified action

We unite public and private actors to scale credible biodiversity certificates



Our Mission

- Increase **private funding for biodiversity projects worldwide** to achieve the Kunming–Montreal Objectives (GBF)



Our Role

- Bringing together companies, NGOs, and scientific experts in a **multi-stakeholder initiative**
- Build a **credible biodiversity certification system**



Our Innovative Approach

- Develop **biodiversity assets** and **market mechanisms** in parallel, scaling both supply and demand
- Design **biodiversity certificates** that are :
 - 1 Scientifically grounded
 - 2 Easy to understand
 - 3 Operational and reportable
 - 4 Economically viable and marketable

OBC brings together over 20 organizations and international initiatives shaping the future of biodiversity certificates

Members & Partners



ARDIAN



Part of Global Initiatives



BIODIVERSITY
CREDIT ALLIANCE



OBC's approach combines field knowledge and scientific validation to ensure credibility and global scalability

OBC's methodology is built on pragmatic, field-based assumptions...

1 Trust the field to know what works

Local experts already know which practices improve biodiversity in their ecosystems

2 Practices can be quantified and measured

The biodiversity impact of good practices can be standardized through common scoring grids

3 Scientific consensus provides legitimacy

A large, diverse panel of scientists who validate biodiversity gains provides legitimacy and transparency

4 Operational simplicity is key to scale

Measurement must stay simple enough for global adoption, prioritizing feasibility over theoretical perfection

...not on strictly theoretical or unscalable approaches

OBC avoids these methods below that are conceptually valid but unscalable in practice:

1 Strict protection-only models

Focus on untouched areas ignores managed ecosystems. Biodiversity need to also grow with human activity

2 Pure ecosystem-service valuation

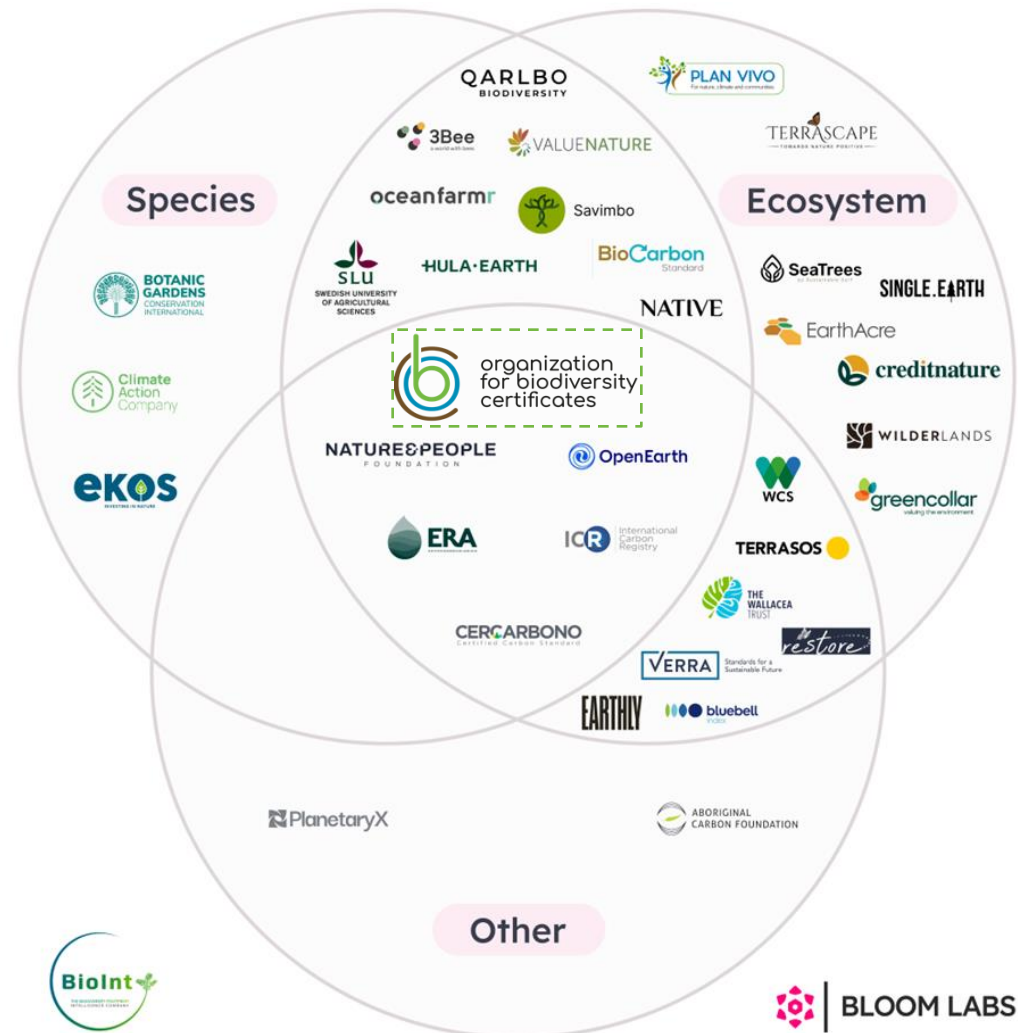
Turning biodiversity into economic metrics adds uncertainty and limits global comparability

3 Full in-situ biodiversity measurement

Scientifically valid but too costly and complex for large-scale replication

OBC aims to build a certification system that complement other initiatives at the international level

The ecosystem of actors in biodiversity credits (Source: Bloom Labs) :



Where OBC stands apart

- Fills the methodological gap between species-level and ecosystem-level outcomes
- Operationalizes biodiversity gain through measurable, practice-based evaluations based on field conditions
- Ensures scientific credibility and global comparability across diverse ecosystems
- Designed for complementarity, not competition, with existing frameworks

Nature Certificate pilot : The Tubbataha Reefs Natural Park

December 2025



Tubbataha Reefs Natural Park

Tubbataha Reefs

- 97,000 Ha UNESCO World Heritage Site, Ramsar Wetland of International Importance and a Flyway Network Site as part of the East Asian-Australian Flyway Partnership to protect migratory water birds and their habitats.

The opportunity of nature credits

- Current funding, which comprises some limited government funding, tourism revenues and philanthropy is sporadic and insufficient to maintain management actions necessary to support the long-term sustainability of Tubbataha.
- **Credits present the opportunity of an alternative sustainable revenue source** which could also contribute to a longer-term financing mechanism.

The opportunity to replicate and scale

The high management capacity of Tubbataha Management Office coupled with the iconic values as recognized by its World Heritage status means Tubbataha provides a unique opportunity from which to learn and replicate at multiple levels:

- **Local:** demonstrate a model to support sustainable finance for adjacent community marine protected areas and MPA networks
- **Regional:** establish a leading example for replication and scale within the Sulu Sulawesi seascape, the Philippines and as part of the Coral Triangle Initiative
- **International:** demonstrate a model for marine protected areas generally



©Tommy Schultz



Tubbataha Reefs Natural Park

Status

Tubbataha has been **progressing credit readiness** including activities such as institutional strengthening, financial analysis, initial legal analysis and stakeholder engagement, enhancements to biodiversity monitoring, safeguard development and initial credit project design and testing.

We are just initiating the next phase of this work with support from AFD which will include:

- **biodiversity monitoring**
- **stakeholder engagement**
- **finalisation of credit project and method design, verification and issuance**
- **demand identification**
- **knowledge sharing**
- **policy development at local, regional and international levels**



THANK YOU

CONSERVATION
INTERNATIONAL



4

Table ronde 3: Contributions et bénéfices des crédits et certificats biodiversité pour le financement d'initiatives locales - Présentation de projets pilotes

Echanges avec la salle



5 Synthèse et clôture



Pays en Développement
et Biodiversité

Intervenant:

- Raphaël Billé (Directeur du Programme - Tour du Valat et Président du GT PED & Biodiversité du Comité Français de l'UICN)

Café réseautage (16h)





Pays en Développement
et Biodiversité

Merci pour votre
attention !